

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **20 SEP. 2023**

modifiant l'arrêté du 24 août 2023 fixant la composition du jury de l'examen professionnel en vue de l'établissement du tableau d'avancement, au titre de l'année 2024, pour l'accès au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2005-532 du 24 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2018 fixant les règles relatives à l'organisation générale et à la nature de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2023 autorisant l'ouverture de l'examen professionnel en vue de l'établissement du tableau d'avancement, au titre de l'année 2024, pour l'accès au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 24 août 2023 fixant la composition du jury de l'examen professionnel en vue de l'établissement du tableau d'avancement, au titre de l'année 2024, pour l'accès au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Arrête

Article 1

L'article 1 de l'arrêté du 24 août 2023 susvisé est modifié comme suit :

Est adjointe au jury, en qualité de membre examinateur :

- **Madame ROCHARD Cyrielle** | *Directrice des services hors classe de la PJJ* | Responsable des politiques institutionnelles, DTPJJ Rhône/Ain/Métropole de Lyon

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

20 SEP. 2023

Pour le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et par délégation
Pour la Directrice de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse
L'adjointe au chef du bureau du recrutement
et de la formation



Cécile FOLEA